

Sujet : Vote en ligne

« Ce n'est pas le vote qui fait la démocratie, mais le compte des votes ». — Tom Stoppard¹

Mon mémoire porte sur le sujet du vote en ligne. Ma recommandation, c'est que le Canada n'adopte pas le vote en ligne, mais maintienne notre système actuel de dépôt dans les urnes de bulletins de vote papier. À l'appui de cette recommandation, j'invoquerai non seulement le fait que la technologie pour tenir des élections en ligne n'existe pas encore, mais, ce qui est plus important, que même si une telle technologie devait voir le jour dans le futur, les inconvénients du vote en ligne l'emporteraient de loin sur ses éventuels avantages.

Commençons par examiner les expériences de nos voisins, les États-Unis d'Amérique. Bien que ce pays n'autorise pas le vote en ligne, la plupart des États utilisent des systèmes de vote électronique; et les problèmes qu'ils ont rencontrés nous donnent une mise en garde instructive contre la tentation de suivre une voie, fut-ce de loin, similaire. Des chercheurs des universités Johns Hopkins, Princeton, Rice et Stanford, du Brennan Center for Justice et du Government Accountability Office, entre autres, ont signalé des failles de sécurité lors d'élections dont les votes avaient été comptés au moyen de machines². La Commission sur la réforme électorale fédérale de 2005, présidée par Jimmy Carter et James Baker, mettait en garde contre la menace à la sécurité des votes posée par la possibilité de malveillance de la part des opérateurs des machines³. Les machines à voter aux É.-U. ont parfois rapporté dans des bureaux de vote des taux de participation de plus de 100 %, ou des totaux de votes recueillis affectés de signes négatifs⁴. Lors de l'élection présidentielle de 2000, un bureau de vote dans le comté de Volusia, en Floride, a rapporté moins seize mille voix pour Al Gore⁵; et lors des élections de 2004, « 25 machines électroniques ont transféré un nombre indéterminé de votes pour Kerry à la colonne Bush » dans le comté de Mahoning, en Ohio, selon le *Washington Post*⁶. Vingt-six sondages de votants ont indiqué à tort l'avance de John Kerry dans plusieurs États clés; le National Election Data Archive Project a calculé la probabilité d'une telle erreur statistique à 16,5 millions contre un⁷. Dans un bureau de vote en Ohio, Kerry a remporté 38 % des votes alors que les sondages lui accordaient 67 % de soutien, un mauvais échantillonnage, le cas échéant, dont la probabilité d'erreur était d'un sur 867 millions⁸. Les résultats finaux lors de cette élection furent différents des prévisions des sondages dans 30 États⁹; et n'importe quel sondeur peut le dire, les sondages de sortie des urnes sont les plus fiables puisqu'ils ne sondent que des gens qui ont effectivement voté. L'élection de 2011 pour combler un siège à la Cour suprême du Wisconsin a été décidée par la greffière du comté de Waukesha, Kathy Nickolaus, qui a « découvert » 14 300 votes sur son ordinateur tard dans la nuit qui a suivi l'élection¹⁰.

En fait, depuis l'introduction du vote électronique et de l'équipement de comptage électronique des bulletins, des anomalies dans les résultats sont devenues tellement coutumières aux É.-U. que les experts les ont baptisées des « décalages vers le rouge » (nom qui traduit le fait qu'elles favorisent généralement les candidats du parti républicain)¹¹.

DeForest Soaries, le républicain nommé par George W. Bush pour diriger le comité créé pour superviser les normes de sécurité applicables aux dispositifs de scrutin a démissionné en 2005 en affirmant que son bureau avait été une « charade » et en disant à ses interviewers : « Mais il y a une érosion du droit de vote implicite dans notre incapacité à faire confiance à la technologie que nous utilisons. Et si nous étions un autre pays sur lequel l'Amérique portait les yeux, nous conclurions que ce pays est mûr pour voler des élections par la fraude¹². » Le spécialiste de la TI, Stephen Spoonamore, a étudié la « carte architecturale » utilisée par l'Ohio pour l'élection présidentielle de 2004; dans un affidavit sous serment, il a affirmé que ce qu'il a trouvé risquerait, pour chacun de ses clients du domaine bancaire, de provoquer immédiatement une enquête pour fraude¹³. Le fabricant de machines à voter Diebold a, dans le passé, mis une partie importante du code source de ses machines sur son site Web librement accessible au public¹⁴; et le réseau d'un autre fabricant de machines à voter, VoteHere, a été la cible d'un piratage informatique en 2003¹⁵. La militante pour l'intégrité des élections, Victoria Collier, dit que le vote électronique a contribué à l'avènement d'un « nouveau Moyen-Âge de la démocratie aux États-Unis »¹⁶; et de nombreux citoyens des É.-U. sont aujourd'hui préoccupés et, regardant avec envie vers le nord, ils souhaitent que leurs autorités électorales aient le bon sens de tenir des élections avec des bulletins de vote papier « comme le font les Canadiens ».

Malgré ces difficultés, le vote électronique a commencé à faire son apparition au Canada également, d'abord au niveau municipal, puis, maintenant, au niveau provincial où la dernière élection provinciale au Nouveau-Brunswick a été administrée par une société privée de vote électronique, la Dominion Voting. Des erreurs dans les fichiers ont occasionné des retards et des soucis quant à l'intégrité de cette élection¹⁷; et, comme l'écrivaine de Québec Nora Loreto l'a fait remarquer, « il est profondément inquiétant de savoir que les élections, cette supposée pierre angulaire de la démocratie, sont sous-traitées au secteur privé — dans un but lucratif. Il n'existe aucun argument légitime à cela¹⁸. » De plus, cela introduit la possibilité que des intérêts privés et des fabricants partisans manipulent les résultats enregistrés par ces machines à voter; aux É.-U. en 2003, le PDG de Diebold, Walden O'Dell, a publiquement promis de « livrer » le vote électoral de l'Ohio à George W. Bush¹⁹.

Par conséquent, les expériences récentes aux É.-U. militeraient fortement contre l'introduction d'un quelconque élément électronique dans les élections canadiennes, à plus forte raison le vote en ligne. Et pourtant, ils sont nombreux à s'agiter pour l'introduction des élections en ligne et la Commission ne manquera pas d'entendre exprimer ce point de vue dans le courant de ses délibérations. Pourquoi cette bousculade dans certains milieux pour que l'on vote en ligne? La réponse semble être principalement que le vote en ligne est vu comme un moyen d'accroître le taux de participation des électeurs. En fait, plusieurs semblent tenir pour acquis que le taux de participation augmenterait avec des élections en ligne. Un examen plus approfondi montre toutefois que cette supposition n'a pas une assise aussi forte qu'on pourrait d'abord le penser. Les affirmations selon lesquelles le vote en ligne accroîtra la participation et sera sûr sont « erronées dans les deux cas » selon Cristian Worthington, propriétaire de plusieurs entreprises de technologie²⁰. Les essais de vote en ligne initialement tentés ont révélé une augmentation du taux de participation insignifiante, de l'ordre de deux ou trois pour cent — ce qui, comme le note Worthington, peut probablement être attribuable au facteur nouveauté²¹. Le

seul pays qui, à ma connaissance, permet actuellement le vote en ligne, l'Estonie, se situe au 130^e rang dans le monde pour le taux de participation électorale²². Un panel mis sur pied par Elections BC pour enquêter sur le vote en ligne a rapporté en 2013 que « la preuve que le vote par Internet accroîtrait le taux de participation aux élections en Colombie-Britannique semble au mieux être mitigée et le panel n'est pas convaincu que, à long terme, l'introduction du vote par Internet en Colombie-Britannique se solderait par une augmentation du taux de participation au niveau tant local que provincial²³.

L'hypothèse voulant que le vote en ligne accroisse la participation est basée sur la prémisse qu'un nombre important de ceux qui actuellement ne votent pas le feraient si c'était plus pratique. Pourtant, cela n'est pas prouvé et il existe au contraire des preuves certaines que la plupart des abstentionnistes ne sont pas gênés par le prétendu inconvénient de devoir aller voter puisqu'ils se désintéressent tout simplement du processus démocratique. Au siècle passé, le Canada a cessé d'être un pays fortement rural pour devenir une nation très urbanisée, ce qui a rendu le geste de voter beaucoup plus facile pour la plupart des gens; et pourtant, ce phénomène s'est accompagné d'une baisse du taux de participation. Comme l'écrit Loreto : « Les campagnes et autres efforts pour que les gens votent en rendant la chose plus facile échoueront dans leur principe même parce que ce n'est pas une question d'ordre pratique, mais une question de sentiment, comme si voter était totalement futile²⁴. » Les députés du Parlement britannique Gloria De Piero et Jonathan Ashworth, après avoir récemment fait une tournée dans certaines parties de l'Angleterre, et parlé à des centaines d'électeurs et d'abstentionnistes, ont écrit : « Nous avons découvert avec tristesse que ceux qui ne votent pas ont aussi peu d'intérêt que possible pour la politique. Ils ne croyaient absolument pas qu'il existe quoi que ce soit qu'un politicien puisse faire pour changer leurs vies²⁵. » Il devrait être évident que le fait de pouvoir voter en ligne ne sera pas la solution miracle qui réconciliera ces citoyens avec leur démocratie. Je ne suis pas en train de dire que la réconciliation des citoyens désabusés de la démocratie est une cause perdue; il ne fait aucun doute qu'il y a beaucoup de travail à faire de ce côté-là. Ce que je dis, c'est que permettre de voter en ligne n'est pas une solution.

Un groupe de scientifiques américains dans le domaine de l'informatique ont écrit à la commission législative de la Virginie en 2013 pour dire que : « La technologie nécessaire pour permettre le vote par Internet tout en protégeant l'intégrité des élections et la vie privée des électeurs n'existe pas encore²⁶. » Le panel indépendant de la Colombie-Britannique sur la question du vote par Internet a recommandé de ne pas autoriser le vote par Internet en 2014, soulignant les risques de résultats inexacts²⁷. Même si des systèmes sûrs pour voter en ligne existaient en théorie, des études internationales montrent qu'au moins la moitié de tous les grands projets de technologie de l'information échouent²⁸.

Tout système en ligne peut être piraté. Même en présumant que les serveurs qui hébergent le vote sont relativement sûrs, on ne peut en dire autant des ordinateurs de tous les électeurs. Un pirate pourrait infecter l'ordinateur d'un électeur avec un virus qui observerait ou changerait son vote et le directeur des élections ne peut tout simplement pas attester de la qualité des ordinateurs de tous les Canadiens sur le plan de la sécurité²⁹. Il est également important de noter que nous devrions nous protéger contre non seulement des pirates indépendants opérant depuis leur sous-sol, mais également contre les experts avertis et dotés de ressources importantes des

agences de renseignement d'autres pays qui pourraient vouloir piper les élections au Canada. Et même les systèmes les plus sûrs ne le restent pas éternellement; déjà, les représentants de l'establishment de la sécurité des communications nous annoncent que, d'ici dix ans, des ordinateurs d'un type nouveau, des « ordinateurs quantiques », verront le jour et qu'ils pourraient rendre obsolètes tous les systèmes de chiffrement informatique actuellement en usage³⁰.

Beaucoup disent : « Je fais mes activités bancaires en ligne, alors pourquoi ne pourrais-je pas voter en ligne? » Les systèmes bancaires, toutefois, sont, de par leur nature même, très différents des systèmes pour voter. Dans les systèmes bancaires, chaque transaction est enregistrée en même temps que tous les détails sur les personnes qui y ont pris part, la somme concernée, etc. En cas de suspicion de fraude, il existe une piste de vérification qui relie l'identité et la participation de chaque usager et que l'on peut remonter pour aider à déterminer ce qui s'est passé. Parce que les votes doivent être secrets, les systèmes de vote en ligne ne peuvent pas relier les votes à leurs auteurs; ainsi, il n'existera pas de moyen de déterminer si une fraude a ou non eu lieu et qui l'a commise³¹. Il n'y a pas de trace papier si des questions se posent et aucune piste de vérification à remonter. Les objectifs de pouvoir assurer des élections dont on puisse prouver la justesse et de protéger le secret des votes s'excluent mutuellement; il n'existe aucun paradigme de ce type en ce qui concerne la banque en ligne. Si aucun système de vote n'est totalement à l'abri des manipulations, un système de vote par bulletin papier correctement encadré par des scrutateurs est la seule manière que nous connaissons pour satisfaire à la fois à ces deux objectifs contradictoires. Les systèmes bancaires acceptent un certain niveau de fraude comme inévitable; et, lorsqu'une fraude est détectée, la transaction peut souvent être annulée. Avec le vote en ligne, un tribunal ne peut pas ordonner un comptage manuel pour confirmer le résultat d'une élection; et même si une fraude était confirmée, les responsables ne pourraient pas inverser le processus et corriger l'erreur. Il n'existe également aucune façon de s'assurer que les données d'accès de l'électeur ont effectivement été attribuées à l'électeur concerné. Un électeur peut être obligé de vendre son numéro d'identification personnelle et son mot de passe³². En outre, il n'existe aucune façon de s'assurer que l'électeur a pu voter en privé, c'est-à-dire sans être supervisé par un membre autoritaire de sa famille. Comme a demandé S. I. Petersen de Nanaimo : « Combien de temps faudra-t-il encore avant de voir sur YouTube des chats, des chiens ou des enfants en train de voter — se moquant ainsi du processus électoral³³? » Avec les bulletins de vote papier, la fraude électorale, lorsqu'elle se produisait, tendait à être localisée et d'ampleur limitée. Avec les bulletins de vote papier, la fraude électorale, lorsqu'elle s'est produite, tendait à être localisée et d'ampleur limitée. Avec le vote en ligne, la fraude pourrait atteindre des proportions nationales³⁴. Comme l'ancien leader libéral de la Colombie-Britannique l'a fait remarquer, il n'existe tout simplement aucun substitut au fait de se rendre physiquement à un bureau de vote et de décliner son identité à un vérificateur avant de se voir autoriser à déposer dans l'urne un bulletin de vote³⁵.

Fort bien, pourraient dire certains; mais même si la technologie pour tenir une élection dans de bonnes conditions de sécurité n'existe pas aujourd'hui, on ne manquera pas de la créer très prochainement. Peut-être; cependant, je rétorquerais que cela ne résoudra pas un problème plus fondamental, qui est que même si l'on pouvait un jour rendre le vote par Internet sûr à

100 %, cela n'égalera jamais la manière dont un scrutin par bulletins papier adéquatement encadré par des scrutateurs peut être rendu sûr d'une manière visible et convaincante. Cela est important parce que, sans un processus dont la sécurité est attestée visuellement, les rumeurs de manipulations secrètes vont abonder. De telles rumeurs ne manqueraient pas d'accroître le désabusement à l'égard du processus électoral et, vraisemblablement, de donner lieu à une diminution du taux de participation. Tout le monde ne peut pas être expert en technologie de l'information. L'idée que chacun fasse une marque sur un bout de papier et dépose celui-ci dans une boîte, et que, à la fin de la journée, devant des représentants de chacun des candidats, on vide les boîtes de leurs bulletins pour les compter est une idée à échelle humaine. Se tourner vers un système de vote électronique ou en ligne ferait perdre cela en faveur d'un nouveau credo dans « l'infailibilité des experts ». Des spéculations conspirationnistes s'ensuivraient. Ces spéculations seraient-elles sans fondement? Peut-être. Mais une théorie conspirationniste n'a pas besoin de reposer sur des faits pour dissuader les gens de se préoccuper de voter. Les efforts pour faire sortir le vote aux É.-U. aujourd'hui rencontrent régulièrement de la résistance de la part de ceux qui ont le sentiment que voter ne rime à rien parce qu'ils ne font pas confiance aux machines de comptage. La seule façon de prévenir la spéculation conspirationniste est d'avoir un compte de votes qui n'est pas seulement exact, mais dont on peut montrer et démontrer l'exactitude.

Voter est une responsabilité fondamentalement importante de tous les citoyens dans une démocratie et se rassembler à un lieu de vote pour déposer un bulletin rend la chose visible à la collectivité. Les électeurs sont encouragés à amener leurs enfants avec eux, ce qui imprime en eux l'importance du vote. Le fait de se réunir physiquement de cette manière comme collectivité souligne l'importance de la participation démocratique. Voter avec son téléphone mobile, en revanche, pour un observateur extérieur, ne pourrait pas être distingué comme geste de celui de commander une pizza. Les pratiques et les routines de notre démocratie doivent demeurer visibles au risque, avec le temps, de les voir disparaître lentement. On n'aurait pas idée de célébrer un mariage en ligne; de la même manière, si nous voulons conserver à l'acte de voter son importance, celui-ci doit demeurer visible et concret et non pas être envisagé avec désinvolture. Nous voulons encourager la participation aux élections autant qu'il est possible, mais ce n'est certainement pas trop que de demander à ceux qui veulent prendre part au processus démocratique de se rendre physiquement à leur bureau de vote local le jour de l'élection et d'y déposer leur bulletin de vote en même temps que leurs concitoyens.

Les élections au moyen de bulletins papier demeurent un phénomène à échelle humaine. L'automatisation des systèmes de vote en leur adjoignant un support en ligne ou autre substrat électronique fait que cette qualité se perd et peut causer une recrudescence de désabusement et d'abstentionnisme.

Certains ont argué en faveur du vote en ligne comme permettant de faire des économies. Cependant, le rapport préliminaire du panel de la Colombie-Britannique sur les élections précédemment cité minimise l'importance d'éventuelles économies. Il ne fait aucun doute que l'ensemble de la structure des bureaux de vote devrait subsister (à moins qu'on ne décide que tous les votes doivent être transmis en ligne, ce qui saperait l'argument souvent invoqué selon

lequel « vous pourrez toujours voter au moyen d'un bulletin papier si vous le souhaitez » — un argument qui ratait totalement la cible de toute façon.) En fait, le maintien des deux possibilités de voter en ligne ou par bulletin papier rendrait les élections plus coûteuses, ce qui avec le temps augmenterait les pressions pour supprimer le vote papier totalement. Si les élections en ligne comme mode de scrutin exclusif aboutissaient sans doute à diminuer les dépenses électorales, si jamais l'on devait entériner une telle décision, le coût d'un retour au scrutin papier constituerait un tel obstacle qu'il serait très difficile de déloger le vote en ligne — même si, une fois devenu pratique courante, il se révélait être très problématique. Les élections avec bulletins papier, surtout dans un pays vaste et faiblement peuplé comme le Canada, coûtent cher, certes; mais la démocratie ne doit pas regarder à la dépense.

La sûreté des élections est au cœur même de notre démocratie. Le bulletin papier, comme l'a dit Victoria Collier, constitue « la preuve physique clé de notre pouvoir comme citoyens³⁶. » C'est là une chose qui est de plus en plus reconnue dans le monde. En juin 2012, l'Irlande a envoyé toutes ses machines de vote électronique à la casse³⁷; et, en 2009, la cour constitutionnelle de l'Allemagne a statué que les comptes de votes étaient quelque chose que le public devait pouvoir authentifier sans expertise particulière³⁸. C'est le point le plus important à retenir parce que, que quelqu'un se résolve à frauder pour s'emparer du pouvoir politique n'est pas qu'une vague possibilité, mais quelque chose qui est inhérent à notre nature humaine corrompue. Les gens considèrent souvent la fraude électorale de la même manière qu'ils voient une procédure criminelle où le plaignant est présumé innocent jusqu'à ce qu'on ait prouvé sa culpabilité. Mais lorsqu'on a affaire à la confiance des citoyens dans le processus électoral, il serait juste que le fardeau de la preuve soit renversé. Plutôt que de présumer qu'une élection a été légitime jusqu'à ce que la fraude ait été prouvée au-delà de tout doute raisonnable, le public a absolument le droit d'exiger que chaque élection se déroule d'une manière visible et manifestement sûre. Aucun citoyen ne devrait jamais avoir à se demander si son vote a été compté, encore moins devoir en fonder l'assurance sur la seule confiance.

Comme le dit Andreas M. Antonopoulos, expert en technologie de l'information et auteur de *Mastering Bitcoin* : « Je ne crois pas dans le vote en ligne, le vote électronique ou tout éventuel scrutin assisté par ordinateur. Je crois que le système de vote le plus achevé, le plus fiable, le plus à l'abri de la fraude et le plus juste qui existe sur la terre utilise du papier et un crayon³⁹. » S'il vous plaît, faites en sorte que nous ne perdions pas cette pierre angulaire fondamentale de notre démocratie dans notre précipitation pour adopter les dernières merveilles technologiques. Je vous remercie.

Notes :

1. *Metro Vancouver*, 14 août 2015.
2. Collier, Victoria – *How to rig an election*, magazine *Harper*, novembre 2012.
3. *Ibid.*
4. Miller, Mark Crispin – *None dare call it stolen*, magazine *Harper*, août 2005.
5. Collier, *ibid.*
6. Miller, *ibid.*
7. *Ibid.*

8. Collier, *ibid.*

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*

14. Koerner, Brendan I. – *Welcome to the machine*, magazine *Harper*, avril 2004.
15. *Ibid.*
16. Collier, *Ibid.*
17. *CCPA Monitor*, novembre 2014.
18. *Ibid.*
19. Collier, *Ibid.*
20. Worthington, Cristian - *An open invitation to voting fraud*, *Vancouver Sun*, 10 mai 2011.
21. *Ibid.*
22. Hurtig, Mel – *The Arrogant Autocrat* - 2015, Hurtig Publishers, Vancouver.
23. *Vancouver Sun*, 24 octobre 2013.
24. *CCPA Monitor*, septembre-octobre 2015.
25. *Guardian Weekly*, 18 mars 2016
26. *Vancouver Sun*, 24 octobre 2013.
27. *Vancouver Sun*, 14 septembre 2015.
28. *Vancouver Sun*, 16 décembre 2013.
29. Worthington, *Ibid.*
30. *Vancouver Sun*, 24 septembre 2016
31. Worthington, *Ibid.*
32. *Ibid.*
33. Peterson, S. I. – Lettre à l'éditeur, *Vancouver Sun*, 1^{er} juin 2015.
34. Collier, *Ibid.*
35. *Georgia Straight*, 17 février 2011.
36. Collier, *Ibid.*
37. *Ibid.*
38. *Ibid.*
39. *Georgia Straight*, 26 mars 2015.